



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

De la SARL 4CJL

En

SAS 4CJL

RCS SAINTES – 818 813 388

12 Mars 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL 4CJL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé,

En notre qualité de Commissaire à la Transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ⑤ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ⑤ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, **nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.**

A La Rochelle, le 12 Mars 2025


Blue Audit
Quai Georges Siméoni
17000 La Rochelle
Siret 837 791 425 00016
Tél : 05 46 300 333

Arnaud Fougère | Associé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale Ouest-Atlantique